



Conseil municipal

Retour sur la séance du
mercredi 19 juin 2024

POINT N° 4 – DÉSIGNATION D'UN SECOND DÉONTOLOGUE – APPROBATION,
RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Maxime JULIENNE
comme second déontologue pour les élus de la commune.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 5 – RAPPORT COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 17 AVRIL 2024 - APPROBATION

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE

Le Théâtre Graslin et l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) ont été reconnus d'intérêts métropolitains par le conseil métropolitain du 9 février 2024.

La Commission d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie pour évaluer les charges liées à ces transferts de compétence de la ville de Nantes à Nantes Métropole à compter du 1er mars 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport annexé.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 6 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX – APPROBATION,

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Suite aux différents changements de conseillers municipaux, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'actualisation du tableau récapitulatif des indemnités de fonctions ci-dessous :

FONCTION	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL	MONTANT BRUT MENSUEL	EFFECTIFS	TOTAUX BRUTS MENSUELS
Maire	50,00 %	2 055,26 €	1	2 055,26 €
Adjoint	15,50 %	637,13 €	8	5 097,04 €
Conseillers municipaux délégués	15,50 %	170,59 €	11	1 876,49 €
Conseillers municipaux	15,50 %	49,33 €	7	345,31 €
TOTAUX				9 374,10 €

Adopté à la majorité
26 voix Pour
1 voix Contre
0 Abstention

POINT N° 7 – TABLEAU DES EFFECTIFS – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Emploi	Suppression	Création	Motif	Date d'effet
Coordinateur des projets de rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments	1 poste d'ingénieur, TNC 28h	1 poste d'ingénieur, TC	Recrutement sur un temps complet sur emploi non permanent	1 ^{er} juillet 2024
Responsable Carrière, paie, dialogue social		1 poste de rédacteur, TC	Recrutement suite départ en disponibilité sur emploi permanent	1 ^{er} juillet 2024
		1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, TC		
Responsable de la Maison Cadet Rousselle	1 poste de brigadier-chef principal, TC	1 poste d'éducateur de jeunes enfants, TC	Recrutement suite départ en disponibilité sur emploi permanent	1 ^{er} juillet 2024

Adopté à la majorité,
22 voix Pour
5 voix Contre
0 Abstention

POINT N° 8 – AUTORISATION DE RECOURS AUX SERVICES CIVIQUES – APPROBATION,

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

La ville d'Indre souhaite renouveler l'appel à des volontaires en service civique afin de poursuivre le développement des actions en faveur de la citoyenneté, de la solidarité et de l'intérêt général.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le dispositif pour l'accueil de deux services civiques pour une durée de 8 mois.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 9 – INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

La ville d'Indre accueille chaque année des stagiaires de l'enseignement supérieur dans ses services.

Le versement d'une gratification minimale est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs. Celle-ci est réglementée à 4,35€/heure.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'instauration de cette gratification et d'autoriser la signature de la convention tripartite annexée.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 10 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Il appartient au Conseil Municipal d'anticiper les besoins de recrutement d'agents contractuels pour tout accroissement temporaire d'activité sur la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 inclus.

Les besoins estimés sont les suivants :

- 11 emplois de surveillant d'études
- 4 emplois d'agent de restauration scolaire
- 2 emplois d'agent de distribution des supports de communication
- 1 emploi d'agent des services administratifs
- 1 emploi d'agent social

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire les emplois correspondants au tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 11 – COMPTE DE GESTION 2023 - APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Le compte de gestion est réalisé par le Centre des Finances Publiques (*comptable*) et il convient de s'assurer que celui-ci présente des écritures conformes à celles de la ville d'Indre (*ordonnateur*).

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 12 – ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT SPÉCIAL POUR L'EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

L'approbation du Compte Administratif devant être effectuée en l'absence du Maire, il est nécessaire d'élire un Président spécial pour son examen.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, Fabienne LEMONNIER est élue présidente spéciale.

A la majorité,
23 voix Pour
2 voix Contre
2 Abstentions





Compte administratif

2023

Conseil Municipal du 19 juin 2024



Compte administratif 2023

Approbation du Compte Administratif 2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes 2023 ^(a)	4 733 050,02€	8 271 808,06 €	13 004 858,08 €
Dépenses 2023 ^(b)	3 089 542,11 €	7 268 946,37 €	10 358 488,48 €
Résultat exercice 2023 ^(a-b)	1 643 507,91 €	1 002 861,69 €	2 646 369,60 €
Résultat exercice 2022 ^(c)	1 686 488,72 €	601 728,79 €	2 288 217,51 €
Part affectée à l'investissement 2023 ^(d)		550 000 €	550 000 €
Résultat clôture 2022 reporté ^(c-d)	1 686 488,72 €	51 728,79 €	1 738 217,51 €
Résultat clôture exercice 2023 ^{(a-b)+(c-d)}	3 329 996,63 €	1 054 590,48 €	4 384 587,11 €



Compte administratif 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

7 268 946,37 €

Dépenses réelles : 6 572 924,23 €

Dépenses d'ordre : 696 022,14 €

Charges à caractère général :

1 333 941,98 € 20,30 %*

Charges de personnel :

3 705 418,80 € 56,37 %*

* Des dépenses réelles, hors opérations d'ordre

Autres charges de gestion courante :

1 377 233,75 € 20,95 %*

Piscine St Herblain	163 902,70 €	11,90 % du chapitre
Associations	897 422,30 €	65,16 % du chapitre
<u>dont :</u>		% des assos
ACLEEA	651 969,00 €	72,65 %
CCAS	149 050,00 €	10,82 % du chapitre

Autres dépenses :

156 329,70 € 2,38 %*

Atténuation de produits (Contribution redressement finances publiques et fonds de péréquation intercom)	105 243,00 €	67,32 %
Charges financières	50 658,51 €	32,40 %
Charges spécifiques	428,19 €	0,27 %



Compte administratif 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

8 271 808,06 €

Recettes réelles : 8 001 792,72 €

Recettes d'ordre : 270 015,34 €

Impôts et taxes :

2 971 859,58 € 37,14 %*

Fiscalité locale :

2 595 405,69 € 32,44 %*

Attribution de compensation : 2 697 367,58 € 48,45 %

Produit des taxes locales : 2 289 529,00 € 41,12 %

Autres taxes : 580 368,69 € 10,43 %

Compensations, dotations et subventions :

1 764 683,80 € 22,05 %*

Autres produits, financiers et spécifiques :

155 629,59 € 1,95 %*

Produits services, Revenus immeubles :

508 921,54 € 6,36 %*

Remboursement assurance personnel :

5 292,52 € 0,06 %*

Excédent dégagé

1 002 861,69 €

* Des recettes réelles, hors opérations d'ordre



Compte administratif 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 3 089 542,11 €

Dépenses réelles : 1 481 354,29 €

**Dépenses d'ordre :
1 608 187,82 €**

**Equipements et travaux :
1 206 878,01 € 81,47 %***

**Emprunts et dettes :
274 476,28 € 18,53 %***

Frais d'études	42 130,26 €	3,49 %
Acquisition logiciels	37 109,00 €	3,08 %
Travaux de construction	581 479,55 €	48,18 %
Entretien bâtiments et terrains	278 830,20 €	23,10 %
Outillage, matériel technique	53 627,01 €	4,44 %
Matériel de transport	49 735,92 €	4,12 %
Autres matériels	102 896,41 €	8,53 %
Matériel informatique et téléphonie	41 673,31 €	3,45 %
Acquisition mobilier	19 396,35 €	1,61 %

* Des dépenses réelles, hors opérations d'ordre



Compte administratif 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT

4 733 050,02 €

Recettes réelles : 2 698 855,40 €

Recettes d'ordre : 2 034 194,62 €

Emprunt : 2 000 040 € 74,10 %*

Affectation du résultat

(autofinancement) : 550 000 € 20,38 %*

Recettes réelles (FCTVA) : 86 534,41 € 3,21 %*

Subventions : 62 280,99 € 2,31 %*

* Des recettes réelles, hors opérations d'ordre



Compte administratif 2023

Point sur les 2 principales réalisations

	Montant de l'opération	Montant subventions estimées	Organisme payeur	Montant de subventions accordées	Montant TOTAL perçu (juin 2024)
Skate park	206 729,53 €	61 150,00 €	Département	61 150,00 €	18 345,00 €
Bassin Ludique Haute Indre	341 227,20 €		Agence de l'eau	66 976,00 €	33 488,00 €
		6 000,00 €	Nantes Métropole	6 000,00 €	- €
		113 743,00 €	Département	- €	- €



LA DETTE

2 564 263,20 € au 31 décembre 2023

- 2 547 924,11 € auprès d'établissements bancaires
- 16 339,09 € auprès de Nantes Métropole pour les acquisitions foncières

619,69 € / habitant (4138 habitants à Indre)

Capacité de désendettement de la commune :
2,01 années



CONCLUSION

Les résultats de ce compte administratif montre **la bonne santé financière** de notre collectivité et un suivi de la trajectoire que nous nous sommes fixée. Le budget prévisionnel a été respecté.

A la clôture de l'exercice 2023, l'épargne brute se situe à 16,29 % et l'épargne nette à 12,79 % (épargne brute moins les emprunts en Capital),

Les projets sont maintenant lancés pour le mandat et leur financement est assuré.

Remerciements des élus à tous les services pour l'attention qu'ils portent à l'utilisation de l'argent public.

Adopté à la majorité.
21 voix Pour
5 voix Contre
0 Abstention

POINT N° 14 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Résultat de clôture du compte administratif 2023 et compte de gestion 2023 :

Solde d'exécution section de fonctionnement	1 054 590,48 €
Solde d'exécution section d'investissement	3 329 996,63 €
Solde global de clôture	4 384 587,11 €

Affectation du résultat 2023 :

	Section	Nature comptable	Montant
Excédents de fonctionnement capitalisés	Investissement	1068	850 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	Fonctionnement	002	204 590,48 €
Total affectation			1 054 590,48 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat 2023 de la façon suivante :

- Affectation en section d'investissement pour un montant de 850 000 €
- Report en section de fonctionnement pour un montant de 204 590,48 €

A la majorité,
22 voix Pour
5 voix Contre
0 Abstention.

POINT N° 15 – TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2025 – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Une valorisation des tarifs des services municipaux est proposée pour tenir compte de l'inflation et des coûts réels d'exploitation.

Le taux retenu pour 2025 est 2,5 %.

Les tarifs de la restauration scolaire et de la culture restent inchangés.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Adopté à la majorité.
22 voix Pour
5 voix Contre
0 Abstention



TARIFS MUNICIPAUX

Applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

PHOTOCOPIES POUR LES PARTICULIERS

Noir et blanc	Tarif par feuille	Format A4	Recto	0.35 €
			Recto-verso	0.38 €
		Format A3	Recto	0.60 €
			Recto-verso	0.62 €
Couleur		Format A4	Recto	0.38 €
			Recto-verso	0.41 €
		Format A3	Recto	0.65 €
			Recto-verso	0.70 €

PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS

Noir et blanc	Tarif par feuille	Format A4	0.21 €
		Format A3	0.37 €

PARCELLES JARDINS FAMILIAUX

Parcelle de 58 m ² à 60 m ²	Cotisation annuelle	35.65 €
	Cotisation semestrielle (si attribution 2 ^{ème} semestre)	17.90 €
Parcelle de 28 m ² à 30 m ²	Cotisation annuelle	18.25 €
	Cotisation semestrielle (si attribution 2 ^{ème} semestre)	9.15 €
Pénalité de retard		10,00 €
Caution		20,00 €

CIMETIÈRE

Concession		303,10 €
	avec caveau 1 place	444,25 €
	avec caveau 2 places	588,70 €
Columbarium	haut du cimetière 4 urnes standards	431,10 €
	bas du cimetière 3 urnes standards	329,10 €
	Cavurne 4 urnes standards	422,30 €
	Plaque sur stèle du Souvenir	30,40 €
Vacation		26,80 €

DROITS DE PLACE – DROITS DE VOIRIE – DROITS DE STATIONNEMENT

Cafés et Restaurants	Terrasse non aménagée	par table et par an	Tarif A - du lundi au samedi inclus		18,85 €
			Tarif B - le dimanche		9,85 €
	Terrasse mobile de plein-air aménagée	le m² par an 7j/7	Tarif C		10,25 €
Commerces ambulants	Événement festif		7j/7	Tarif horaire	10 € plafonné à 50 € / jour
	Jour sans animation			Tarif horaire	5 €
Marché dimanche (le ml)	Commerçants abonnés				1,55 €
	Commerçants passagers				2,10 €
	forfait eau, électricité	par dimanche			1,95 €
		par trimestre (pour les abonnés)			25,60 €
Marché mercredi après-midi	Abonnement par trimestre				17,35 €
Droit de place devant le cimetière	Vente de fleurs Toussaint	le ml			1,55 €

CULTURE - ANIMATIONS

SAISON CULTURELLE	Spectacle - Tarif A	plein tarif	12,00 €
		Temps fort plein tarif	10,00 €
		tarif réduit : -18 ans, demandeurs d'emploi et à partir du 2ème billet pris dans le cadre du même événement	5,00 €
		Tarif réduit (demandeurs d'emploi, étudiants, familles nombreuses, -18 ans, bénéficiaires minima-sociaux, participants aux actions culturelles, titulaires CartS)	7,00 €
		Pass famille (4 personnes, 2 adultes maximum)	30,00 €
		Pass deux soirs	20,00 €
	Spectacle - Tarif B	Plein tarif	8,00 €
		Tarif réduit (demandeurs d'emploi, étudiants, familles nombreuses, -18 ans, bénéficiaires minima-sociaux, participants aux actions culturelles, titulaires CartS) à partir du 2ème billet pris dans le cadre du même événement	4,00 €
	Spectacle - Tarif C	Tarif unique pour tous	5,00 €
	Spectacle - Tarif D	Pour tous	Gratuit
	Spectacle réservé jeune public	Multiaccueil et écoles indraises	Gratuit
		Associations, établissements scolaires hors Indre, autres publics. Gratuité pour 2 accompagnateurs par groupe.	2,00 €
	Spectacle avec repas	plein tarif	22,00 €
		Tarif réduit (demandeurs d'emploi, étudiants, familles nombreuses, -18 ans, bénéficiaires des minima sociaux, participants aux actions culturelles, titulaires CartS)	15,00 €
	Vente d'édition	objet a	5,00 €
		objet b	10,00 €

BIBLIOTHEQUE				Accès et emprunt pour tous			Gratuit
	Documents en vente suite désherbage			revue			0,20 €
				livre			1,00 €
				bande dessinée			1,00 €
INSTRUMENTS ECOLE DE MUSIQUE	En vente si inutilisable pour la location			Instrument de musique divers			33,10 €

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Terrain football synthétique (coût par occupation)	Forfait par occupation associations indraises			gratuit
	Forfait par occupation associations non indraises, comités d'entreprises, sociétés privées.			233,30 €
Golf miniature	Tarif adultes			3,00 €
	Tarif enfants - de 12 ans			2,00 €
	Groupe de 10 personnes			25,00 €
	Groupe de 11-20 personnes			45,00 €
	Privatisation du site en dehors des horaires d'ouverture au public	Groupe 30 personnes maximum	3h maximum	123,00 €
	Ecoles indraises et Acleea			gratuit

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarification pour les élèves des écoles d'Indre	Quotient	QF 1900
	Calcul	$0,333 \% \times 1900$
	Tarif plafond	6.33 €
	Panier-repas	4.33 €
Tarification pour les autres usagers	Agents municipaux	4,67 €
	Autres	5 €



ÉCOLE DE MUSIQUE

Résidents de la commune (par trimestre)	Formation musicale	QF 1900	Taux d'effort 10 %	63.34 €
	Cours d'instrument	QF 1900	Taux d'effort 20 %	126.67 €
	Cours avec location d'instrument	QF 1900	Taux d'effort 30 %	190.00 €
Résidents hors commune (par trimestre)	Formation musicale	QF 1900	Taux d'effort 20 %	126.67 €
	Cours d'instrument	QF 1900	Taux d'effort 40 %	253.34 €
	Cours avec location d'instrument	QF 1900	Taux d'effort 60 %	380.00 €

SALLES

TARIFS ASSOCIATIONS INDRAISES

Gratuité de l'ensemble des salles et terrains de sport municipaux :

- ♦ Terrain de foot synthétique
- ♦ Centre Nicolas Appert
- ♦ Complexe Eric Tabarly
- ♦ Boulodrome Mariot Pigat
- ♦ Centre Théo Pageot
- ♦ Gymnase de Haute Indre
- ♦ Maison des associations
- ♦ Salle des 3 îles

Perte clef ou demande de clef supplémentaire (vachette ou électronique)	80€
Pénalité dépassement horaire	200€ par heure. Toute heure commencée est due
Pénalité ménage	35.50€/H et par agent sollicité
Pénalité ménage pour cuisine	420€
Dégâts matériels ou perte de matériel	Facturés au réel, sur devis, après constat

SYNDICATS INDRAIS ET PARTIS POLITIQUES

Gratuité : 1/ an pour chaque salle (tarif indrais appliqué dès la seconde demande).



TARIFS SALLE DES 3 ILES (rue des Chaintres) :

DESIGNATION	INFO	PARTICULIER INDRAIS			PARTICULIER HORS COMMUNE			ASSOCIATION HORS COMMUNE			ENTREPRISES		
		½ journée (6h max)	Journée	Week-end	½ journée (6h max)	Journée	Week-end	½ journée (6h max)	Journée	Week-end	½ journée (6h max)	Journée	Week-end
Bar et vestiaire 138 pers debout	de 8h à 22h - du lundi au jeudi	189 €	296 €		323 €	430 €		323 €	430 €		365 €	753 €	
Petite salle 170 pers assis / 310 pers debout	de 8h à 3h du matin (2h – musique éteinte)	242 €	435 €	725 €	403 €	807 €	1755€	403 €	807 €	1755€	423 €	845 €	1837 €
Grande salle 380 pers assis / 649 pers debout		288 €	633 €	922 €	560 €	1008€	2217€	560 €	1008€	2217€	604 €	1086€	2391 €
Cuisine		252 €			326 €			326 €			326 €		
Loges *		165 €			219 €			219 €			219 €		
Mise à disposition de la scène (4 éléments soit 2,5 X 5 m)		120 €			120 €			120 €			120 €		
Forfait 3h supplémentaires - pour préparation ou rangement (non cumulable sur une journée / non cumulable sur la journée de réservation)	La veille et/ou le lendemain de la réservation	90 €			90 €			90 €			90 €		
En cas de dépassement des horaires contractuels		Petite salle : 100 €/h Grande salle : 200 €/h			Petite salle : 100 €/h. Grande salle : 200 €/h.			Petite salle : 100 €/h. Grande salle : 200 €/h.			Petite salle : 100 €/h. Grande salle : 200 €/h.		
Caution		2000 €			2000 €			2000 €			2000 €		
Perte clef (vachette ou électronique)							80€						
Pénalité dépassement horaire							200€ par heure. Toute heure commencée est due						
Pénalité ménage							35.50€/H et par agent sollicité						
Pénalité ménage pour cuisine							420€						
Dégâts matériels ou perte de matériel							facturés au réel, sur devis, suite au constat						
Somme due si annulation avant la réservation à moins de :													
15 jours calendaires							50% du montant total						
8 jours calendaires							75% du montant total						

* uniquement en cas de location de la grande salle

TARIFS POUR LES PARTICULIERS INDRAIS - TOUTES SALLES (*hors salle des 3 îles*) :

STRUCTURES	SALLE	ADRESSE	HORAIRES / CAPACITE	DEMI-JOURNEE (6h max)	JOURNEE
THEO PAGEOT	Salle 1 (Salle polyvalente avec frigo et évier)	18, rue Emmanuel Mocquard	8H-22H 50 pers	53 €	92 €
NICOLAS APPERT	Salle de réception RDC (Salle polyvalente)	12 bis, Quai Langlois	8H-23H 36 pers		129 €
COMPLEXE TABARLY	Tourmentin (Salle de réunion)	37, rue de l'Allier	8H-22H 40 pers	35 €	
	Foc (Salle polyvalente)		8H-22H 25 pers		48 €
Caution			200 €		
Perte clef (vachette ou électronique)			80 €		
Pénalité dépassement horaire			100€ par heure. Toute heure commencée est due		
Pénalité ménage			35.50 €/ heures et par agent sollicité		
Dégâts matériels ou perte de matériel			facturés au réel, sur devis, suite au constat		
Somme due si annulation avant la réservation à moins de :					
15 jours calendaires			50% du montant total		
8 jours calendaires			75% du montant total		

TARIFS POUR PARTICULIER NON INDRAIS - TOUTES SALLES (*hors salle des 3 îles*) :

STRUCTURES	SALLE	ADRESSE	HORAIRES / CAPACITE	DEMI-JOURNEE (6h max)	JOURNEE
THEO PAGEOT	Salle 1 (Salle polyvalente avec frigo et évier)	18, rue Emmanuel Mocquard	8H-22H 50 pers	81 €	139 €
NICOLAS APPERT	Salle de réception RDC (Salle polyvalente)	12 bis, Quai Langlois	8H-23H 36 pers		193 €
COMPLEXE TABARLY	Tourmentin (Salle de réunion)	37, rue de l’Allier	8H-22H 40 pers	56 €	
	Foc (Salle polyvalente)		8H-22H 25 pers		86 €
Caution		200 €			
Perte clef (vachette ou électronique)		80 €			
Pénalité dépassement horaire		100€ par heure. Toute heure commencée est due			
Pénalité ménage		35.50 €/ heures et par agent sollicité			
Dégâts matériels ou perte de matériel		facturés au réel, sur devis, suite au constat			
Somme due si annulation avant la réservation à moins de :					
15 jours calendaires		50% du montant total			
8 jours calendaires		75% du montant total			

TARIFS POUR ASSOCIATION NON INDRAISE, SYNDICATS ET PARTIS POLITIQUES HORS COMMUNE TOUTES SALLES (*hors salle des 3 îles*) :

STRUCTURES	SALLE	ADRESSE	HORAIRES / CAPACITE/INFORMATIONS	DEMI- JOURNEE (6h max)	JOURNEE
THEO PAGEOT	Salle 1 (avec frigo et évier)	18, rue Emmanuel Mocquard	8H-22H 50 pers	81 €	139 €
NICOLAS APPERT	Salle de réception RDC (salle polyvalente)	12 bis, Quai Langlois	8H-23H 36 pers		193 €
COMPLEXE TABARLY	Tourmentin (salle de réunion)	37, rue de l'Allier	8H-22H 40 pers	56 €	
	Foc (salle polyvalente)		8H-22H 25 pers		86 €
	Génois (salle de sport)		8H-01H du lundi au Jeudi		255 €
			8H-01H vendredi, samedi, dimanche et jours fériés		294 €
	Grand'Voile (salle de sport et polyvalente)		8H-01H du lundi au Jeudi		385 €
			8H-01H vendredi, samedi, dimanche et jours fériés		489 €
GYMNASSE DE HAUTE-INDRE	Salle de Danse	Rue Jean-Baptiste Rabillard	8H-23H	102 €	204 €
	Gymnase			102 €	204 €
Caution - hors salles génois et Grand'Voile			200 €		
Caution salles génois et Grand'Voile			600 €		
Perte clef (vachette ou électronique)			80 €		
Pénalité dépassement horaire			100€ par heure. Toute heure commencée est due		
Pénalité ménage			35.50 €/ heures et par agent sollicité		
dégâts matériels ou perte de matériel			facturés au réel, sur devis, suite au constat		
Somme due si annulation avant la réservation à moins de :					
15 jours calendaires			50% du montant total		
8 jours calendaires			75% du montant total		

TARIFS POUR LES ENTREPRISES / SYNDICS - TOUTES SALLES (*hors salle des 3 îles*) :

STRUCTURES	SALLE	ADRESSE	HORAIRE / CAPACITE/INFORMATIONS	DEMI- JOURNEE (6h max)	JOURNEE
THEO PAGEOT	Salle 1 (avec frigo et évier)	18, rue Emmanuel Mocquard	8H-22H 50 pers	81 €	139 €
NICOLAS APPERT	Salle de réception RDC (salle polyvalente)	12 bis, Quai Langlois	8H-23H 36 pers assises		189 €
COMPLEXE TABARLY	Tourmentin (salle de réunion)	37, rue de l’Allier	8H-22H 40 pers	56 €	
	Foc (salle polyvalente avec évier)		8H-22H 25 pers		86 €
	Génois (salle de sport)		8H-01H du lundi au Jeudi		331 €
			8H-01H vendredi, samedi, dimanche et jours fériés		428 €
	Grand’Voile (salle de sport et polyvalente)		8H-01H du lundi au Jeudi		398 €
			8H-01H vendredi, samedi, dimanche et jours fériés		494 €
	Caution - hors salles génois et Grand’Voile			200 €	
Caution salles génois et Grand’Voile			600 €		
Perte clef (vachette ou électronique)			80 €		
Pénalité dépassement horaire			100€ par heure. Toute heure commencée est due		
Pénalité ménage			35.50 €/ heures et par agent sollicité		
Dégâts matériels ou perte de matériel			facturés au réel, sur devis, suite au constat		
Somme due si annulation avant la réservation à moins de :					
15 jours calendaires			50% du montant total		
8 jours calendaires			75% du montant total		

POINT N° 16 – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LE CHAMP DES POSSIBLES » – APPROBATION.

RAPPORTEUR : SOPHIE BIALAIS-FERNAGU, ADJOINTE AU MAIRE.

La ville souhaite poursuivre son accompagnement de l'association « Le champ des possibles », partenaire dans la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial (PAT).

La ville propose la mise à disposition d'une parcelle pour permettre le développement d'un projet d'apiculture et de jardinage avec une vocation pédagogique renforcée. La dimension solidaire reste une composante essentielle du projet de l'association.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.
22 voix Pour
0 voix Contre
5 Abstentions.

POINT N° 17 – PLAN DE CIRCULATION - INFORMATION.

RAPPORTEUR : JÉRÔME COLLIER, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ.

Le plan de circulation présenté est le fruit d'un dialogue entre la commission extramunicipale « mobilité », les élus, les services de la ville et ceux de Nantes métropole. Il propose un plan stratégique de déplacements.

Le plan de circulation est conforme au Plan de Déplacement Urbain (PDU) de Nantes métropole et ambitionne :

- De sécuriser le cœur de bourg en réduisant la vitesse à 20 Km/h et d'élargir les trottoirs lorsque cela est possible pour faciliter les mobilités douces (vélos, piétons...).
- De diminuer le trafic en cœur de ville en modifiant quelques sens de circulation
- De proposer un « périphérique » pour excentrer les accès au bac et les dessertes des bus

Il se déploiera progressivement car il dépend d'aménagements à venir.

Information.

Pas de vote.



POINT N° 18 – CESSION DE BIENS - PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE – IMMEUBLES IMPASSE DES FRÊNES AU PROFIT DE LA VILLE D'INDRE – APPROBATION.

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Nantes Métropole a acquis, dans le cadre du Programme d'Action Foncière Habitat (PAF-Habitat), des immeubles non bâtis situés impasse des Frênes à Indre d'une superficie totale de 303 m².

Ces acquisitions ont été réalisées pour le compte de la commune d'Indre au prix de 90 900€, augmenté de frais notariés d'un montant de 2 137,48€.

Le délai de portage ayant expiré, la cession des biens se fera au profit de la commune d'Indre comprenant les éléments financiers suivants :

- Annuités versées par la ville : 98 947,48€
- Solde : 9 894,73 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession des parcelles situées impasse des Frênes appartenant à Nantes Métropole à la ville d'Indre et le remboursement du capital par la commune à hauteur de 9 894,73 €.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 19 – REMBOURSEMENT DES REPAS FACTURÉS SANS LA POSSIBILITÉ DE RÉALISER DES AVOIRS SUR FACTURES.

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le remboursement pour des repas non pris, facturés et réglés pour un montant de 57,70 €.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 20 – REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS A L'ÉCOLE DE MUSIQUE FACTURÉES SANS POSSIBILITÉ DE RÉALISER DES AVOIRS – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LEILA BOUNOUS, ADJOINTE AU MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le remboursement pour des cours non suivis, facturés et réglés pour un montant de 192,00 €.

Adopté à l'unanimité
27 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



Prochaine séance du Conseil Municipal :

Jeudi 26 septembre 2024
à 19 heures

